

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
21 mars 2005
Français
Original: espagnol

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 21^e séance**Tenue au Siège, à New York, le lundi 1^{er} novembre 2004, à 14 h 30*Président* : M. Balarezo (Pérou)**Sommaire**Point 87 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Mondialisation et interdépendance
- b) Migrations internationales et développement
- c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine
- d) Culture et développement
- e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-58078 (F)



La séance est ouverte à 14 h 38.

Point 87 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

a) Mondialisation et interdépendance (A/59/312)

b) Migrations internationales et développement (A/59/325 et A/59/73)

c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine (A/59/203)

d) Culture et développement (A/59/202)

1. **M. Alim** (Bangladesh) s'associe à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et, se référant au rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et l'interdépendance (A/59/312) ainsi qu'au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, il souligne que les avantages de la mondialisation sont répartis de façon inégale et qu'en dépit des choix et opportunités qu'elle apporte, elle est également cause de marginalisation, avec des effets préjudiciables sur la vie, le travail et les traditions de millions de personnes. Toutefois, les conséquences d'un retour à l'autarcie seraient encore pires. La mondialisation a permis au Bangladesh de libéraliser et d'ouvrir son économie et, grâce à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, les restrictions quantitatives et autres réglementant les importations ont été levées, au point que l'économie du Bangladesh est actuellement l'une des plus libérales du monde.

2. Il faut que la libéralisation s'applique en même temps aux plans national et mondial et que les pays développés tiennent leurs engagements d'aider les pays en développement en facilitant leur accès aux marchés, en allégeant leur endettement à long terme et en augmentant l'aide publique au développement, ce qui suppose la modification de certaines politiques commerciales. Pour encourager la cohérence entre les politiques commerciales, économiques et financières, il faut une action coordonnée, aux niveaux national, régional et mondial, dans des domaines tels que la stabilité macroéconomique et financière, la régulation des marchés mondiaux, la préservation de l'environnement, les épidémies, la criminalité organisée et le terrorisme. Il faut donc renforcer la coordination et le dialogue entre pays développés et

pays en développement; de même, le processus de prise de décisions doit être élargi, démocratique et ouvert à la participation des pays en développement, afin d'arriver à un meilleur équilibre et de mieux soutenir leurs objectifs de développement. Pour ce faire, les pays en développement devraient avoir plus de latitude dans la formulation de leurs politiques et pouvoir les appliquer en toute autonomie. La mondialisation doit se fonder sur la diversité, le respect mutuel, la tolérance, la coexistence harmonieuse et le droit de tout pays de diriger à sa guise le processus de mondialisation, dont les effets négatifs peuvent être neutralisés par les efforts concertés de la communauté internationale et par l'intervention indispensable de l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle a été définie lors des conférences de Monterrey et de Johannesburg.

3. La mondialisation, en ce qui concerne notamment la répartition des richesses, s'est manifestée de façon spectaculaire par l'augmentation sensible des mouvements migratoires vers les pays développés, au cours des années 90. On estime à 175 millions – soit 3 % de l'ensemble de la population mondiale – le nombre de personnes qui vivent actuellement hors de leur pays d'origine et y rapatrient des fonds; ces transferts jouent un rôle décisif pour la croissance et le développement économique de ces pays et contribuent notablement à y diminuer la pauvreté. La question essentielle est de savoir comment accroître au maximum les avantages des mouvements migratoires pour les pays d'origine, les pays de transit et les pays d'accueil, sans oublier les migrants eux-mêmes. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies peut contribuer à l'établissement de normes et de dispositions juridiques en la matière.

4. Quelque 3,5 millions de citoyens bangladais travaillent à l'étranger et envoient au pays des fonds qui représentent 30 % des dépenses d'importations, apportant ainsi une contribution importante au produit national brut et à l'équilibre de la balance des paiements. Le Bangladesh a même créé un ministère exclusivement chargé de gérer tout ce qui concerne les migrations et de veiller au bien-être des communautés d'expatriés. Les avantages que les communautés d'origine et les communautés de destination retirent des migrations internationales peuvent être encore majorés si la coopération et le dialogue sont établis entre ces communautés pour protéger les droits de l'homme des migrants internationaux, faciliter l'accès

de travailleurs pauvres et sans papiers aux autorités administratives, simplifier la réglementation en vue de faciliter l'envoi de fonds vers les pays d'origine et diminuer sensiblement les frais d'envoi.

5. **M. Baum** (Suisse) constate que la migration est un des aspects les plus visibles et les plus complexes de la mondialisation et qu'une collaboration s'impose pour tirer le meilleur parti possible de ses effets positifs et réduire au minimum ses effets négatifs à tous les niveaux; c'est dans cet esprit qu'il appuie activement deux processus complémentaires. Le premier est l'Initiative de Berne, un processus consultatif lancé par la Suisse qui a pour objectif d'établir un ensemble de directives non contraignantes, fondées sur les principes communs applicables aux migrations, et des recommandations générales de bonne gouvernance visant à renforcer la coopération en matière de migrations entre pays d'origine, de transit et de destination. L'accent est mis également sur les avantages sociaux liés aux migrations et aux migrants ainsi que sur les conséquences néfastes des migrations clandestines, et en particulier sur l'application de nouvelles mesures visant à prévenir la traite des êtres humains. Les consultations régionales tenues en Éthiopie, en Hongrie, en Chine et au Chili ont permis d'élaborer le programme international pour la gestion des migrations, qui doit être adopté lors de la deuxième Conférence de Berne, prévue les 16 et 17 décembre 2004. Le deuxième processus est la Commission mondiale pour les migrations internationales, dont le siège est à Genève et qui a été créée par des États Membres intéressés, dont la Suisse et la Suède, avec l'appui du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; elle a pour mission de procéder à une analyse mondiale, détaillée et cohérente, des phénomènes relatifs aux migrations internationales et de formuler en la matière des recommandations utiles à l'intention de la communauté internationale, des institutions multilatérales et de la société civile. La Suisse invite la communauté internationale à appuyer ces deux processus en vue d'arriver à une meilleure compréhension du phénomène des migrations et d'enrichir le débat prévu pour la réunion de haut niveau, qui doit se tenir à New York en 2006.

6. S'agissant de la relation entre la protection internationale des réfugiés et la gestion des migrations, il convient de maintenir une distinction précise entre l'une et l'autre, sans nier pour autant la complexité des activités migratoires et leur interaction avec les

différentes poussées de réfugiés. À cet égard, la Suisse appuie également l'initiative du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dite « Convention Plus », dont l'objectif est d'élargir les mesures de protection en faveur des réfugiés en élaborant de nouvelles conventions; en collaboration avec l'Afrique du Sud, elle travaille activement aux aspects de l'Initiative consacrés aux mouvements secondaires irréguliers.

7. **M. Owade** (Kenya) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et signale que l'aspect le plus problématique de la mondialisation pour les pays en développement a été la libéralisation des échanges, avec une orientation commerciale qui a contraint ces pays à modifier une politique axée sur la substitution de produits nationaux aux importations pour adopter une orientation axée sur le commerce extérieur: il leur a donc fallu éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires imposées aux importations. Cette situation a manifestement profité à certains secteurs des économies nationales, qui ont développé leur compétitivité; mais l'avalanche d'importations et la concurrence déloyale ont précipité la perte d'emplois et de moyens d'existence dans d'autres secteurs, ce qui a accentué davantage la disparité des revenus et l'écart entre les riches et les pauvres.

8. La libéralisation des échanges a eu des effets positifs spectaculaires en Asie mais il n'en a pas été de même en Afrique subsaharienne, où la majorité des pays subissent encore les conséquences de l'ouverture de leurs économies à la concurrence extérieure. Sans désespérer des résultats positifs que cette ouverture finira par concrétiser, il est nécessaire de modérer les effets d'un ajustement aussi considérable et l'un des moyens d'y arriver est d'assurer une conclusion satisfaisante aux négociations qui se tiennent dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, le Kenya se félicite de la récente reprise des négociations à Genève et notamment des progrès réalisés en ce qui concerne les subventions agricoles et l'accès aux marchés.

9. Les gouvernements des pays en développement se sont vus contraints de limiter leurs dépenses et de réduire leurs interventions dans leur économie nationale, généralement par la pratique de coupes sombres opérées dans les services sociaux en faveur des pauvres, en vue d'atteindre des objectifs imposés de l'extérieur. Sans négliger l'importance que revêt le maintien de la stabilité monétaire et de réserves de devises suffisantes, la gestion macroéconomique doit

être prudente et ne pas s'imposer aux dépens du bien-être national. Les politiques macroéconomiques imposant des plafonds à l'inflation et aux déficits budgétaires ne doivent pas être une fin en soi mais un moyen d'améliorer la qualité de vie. Dans le cadre de sa stratégie de redressement économique, le Kenya a su conjuguer la stabilité des indicateurs macroéconomiques de base et la libéralisation des échanges avec des interventions sociales visant à augmenter la capacité des pauvres à faire face aux effets pernicioeux de la mondialisation et de la libéralisation. L'une de ces interventions a consisté à introduire la gratuité de l'enseignement primaire, ce qui s'est traduit par une augmentation spectaculaire des taux d'inscription. Ces politiques s'accompagnent d'un programme de suivi et d'évaluation permettant d'en analyser les effets sur la société et l'environnement.

10. Au plan régional, le Kenya est membre de structures d'intégration régionale telles que la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, grâce auxquelles la région entend se doter d'un cadre stratégique et de mécanismes lui permettant d'éviter sa marginalisation. La coopération monétaire et financière est déjà mise en évidence par l'institution d'une union douanière entre les trois États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui a contribué notablement à l'intégration commerciale de la région et à d'autres accords de caractère sectoriel.

11. Le Kenya est également favorable aux débats actuels sur les droits des migrants, qui représentent une catégorie de travailleurs dont l'importance ne cesse de croître, non seulement parce qu'ils subviennent aux besoins de leur famille mais aussi dans la mesure où ils contribuent au financement du développement par leurs envois de fonds. Il faut adopter des mesures pour réduire les coûts excessifs des envois de fonds transfrontières, surtout lorsqu'il s'agit de faibles montants, et engager un dialogue avec les principales institutions financières pour régler cette question.

12. La corruption constitue une menace contre la croissance économique, le développement social et la consolidation de la démocratie : elle compromet la moralité et la confiance des populations à l'égard du secteur public. L'importance de ce problème a été reconnue par l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption, instrument juridique sans précédent qui a déjà été signé par un grand nombre de

pays, à commencer par le Kenya, premier pays à avoir signé et ratifié cet instrument dès son adoption, en décembre 2003. Le Kenya adopte actuellement des mesures pour en intégrer les dispositions dans sa législation nationale et il exhorte les autres États à manifester leur appui à la Convention en en hâtant la ratification et l'application.

13. **M^{me} Mammadova** (Azerbaïdjan) affirme que la mondialisation offre une opportunité d'aider à la construction d'un monde fondé sur l'égalité et non sur la domination et la dépendance. L'Azerbaïdjan accueille avec satisfaction le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines. Les réformes engagées au niveau national doivent bénéficier d'un appui suffisant au niveau international, grâce à des ajustements pertinents en matière de commerce international et à une architecture financière fondée sur des critères d'ouverture, de justice et d'équité. Il faut également signaler l'importance des flux de capitaux, notamment des investissements étrangers directs qui élargissent le marché des capitaux et introduisent des innovations techniques, ainsi que la diffusion des technologies de l'information et des communications et le transfert des technologies vers les pays en développement, dans des conditions favorables ou préférentielles.

14. La lutte contre la corruption doit mobiliser une collaboration plus intense entre le secteur public et le secteur privé. Pour lutter contre la criminalité en matière économique et financière, le Gouvernement azerbaïdjanais a mis au point un cadre législatif régissant l'octroi de licences pour les activités des entreprises et des sociétés commerciales, qui garantit les droits et les intérêts des entrepreneurs. Il faut également signaler la promulgation récente de la Loi sur les pratiques bancaires, qui impose aux institutions financières de vérifier l'identité de leurs clients et des bénéficiaires de fonds et interdit l'ouverture de comptes bancaires anonymes. L'Azerbaïdjan a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et est signataire de la Convention des Nations Unies contre la corruption; cet instrument fournit un cadre mondial important pour la coopération internationale contre la corruption et doit s'appliquer dans tous les pays, y compris les pays en développement, qui ont besoin d'une assistance en la matière.

15. S'agissant de l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale, il est évident que la relance économique de la région dépend autant de facteurs externes que des réformes entreprises aux plans macroéconomique et institutionnel. Néanmoins, tous les pays n'ont pas progressé au même rythme. En 2002, sur 27 pays, 20 n'avaient pas atteint le niveau de produit intérieur brut réel prévu avant la transition. Aussi faut-il élargir et intensifier l'intégration pour soutenir la croissance et diminuer la pauvreté dans les pays à économie en transition. Les négociations se poursuivent en vue d'admettre l'Azerbaïdjan à l'Organisation mondiale du commerce en qualité de membre. Ce processus doit prendre en compte la vulnérabilité économique des pays sans littoral, qui subissent un préjudice du fait de leur dépendance à l'égard des produits de base et de leur isolement par rapport aux marchés mondiaux, ce qui justifie que leur adhésion éventuelle à cette organisation soit assortie de conditions préférentielles.

16. S'agissant du rôle joué par les organismes du système des Nations Unies, il convient de renforcer leur dimension régionale et d'appuyer les commissions régionales dans les efforts qu'elles déploient pour aider les pays à économie en transition à nouer des partenariats efficaces en vue de leur développement. À cet égard, l'Azerbaïdjan appuie le projet de résolution présenté au titre du point 87 e), étant persuadé que dans ladite résolution, figureront l'ensemble des préoccupations communes ainsi que les moyens d'y répondre.

17. **M. Daniel** (Saint-Vincent-et-les-Grenadines), prenant la parole au nom des États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, rappelle que la corruption et le blanchiment d'argent ont des conséquences préjudiciables pour les affaires, le gouvernement et l'état de droit et que les pays qui attirent l'argent sale, sous prétexte d'encourager la croissance à court terme, ont du mal par la suite à attirer les types d'investissements étrangers directs à long terme, soucieux de stabilité et de bonne gouvernance, qui seraient susceptibles de les aider à atteindre un développement durable et une croissance à long terme.

18. Pour donner suite aux dispositions contenues dans la résolution 58/205 de l'Assemblée générale et aux demandes du Secrétaire général, les États membres de la CARICOM ont adopté une série de dispositions et

de mesures nationales, régionales et internationales contre le blanchiment d'argent et sont devenus parties à une série de traités, conventions, accords et protocoles ayant trait à la lutte mondiale contre la corruption et les activités criminelles. De même, ils continuent de collaborer étroitement avec les États-Unis et le Royaume-Uni, dans le cadre de programmes de lutte contre le trafic des stupéfiants et d'autres dispositifs visant à bannir les actes de corruption et les actes illicites.

19. Les services du renseignement financier de la région ont redoublé leurs efforts contre les activités suspectes et l'application des directives contre le blanchiment d'argent a été intensifiée. Les résultats de ces initiatives sont déjà manifestes. La CARICOM est fière de ce qu'aucun de ses États membres ne figure sur la liste des pays et territoires qui refusent de coopérer avec le Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment d'argent. La transparence est essentielle et aucun des pays membres de la CARICOM n'est connu comme paradis fiscal ou pour le blanchiment des avoirs de groupes terroristes. Mais il existe encore de nombreux obstacles à l'élimination de la corruption. Les pratiques de corruption dans les services financiers internationaux ne se réduisent pas à des questions opposant le Nord et le Sud ou pays développés et pays en développement : ce sont des problèmes mondiaux dont la solution exige une coopération multilatérale. Il ne faut pas laisser des conditions propices à la corruption s'établir dans la CARICOM et mettre en danger la stabilité de ses petits États démocratiques en développement. La communauté internationale, y compris la société civile, doit continuer de proposer des solutions politiques acceptables pour faciliter une participation élargie des États membres de la CARICOM aux prises de décisions et à la mise en place de normes internationales : il ne s'agit pas de faire la charité mais d'agir dans l'intérêt d'une civilisation émergente.

20. **M. Benmellouk** (Maroc) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et constate que la mondialisation offre assurément d'immenses opportunités et contribue certes à la croissance économique mondiale; mais il faut bien le reconnaître, non seulement les disparités subsistent, que ce soit dans un pays donné ou d'un pays à l'autre, mais elles ne cessent d'augmenter. La mondialisation est un phénomène complexe dont les effets, loin de se limiter à l'élargissement des marchés

et à l'expansion des entreprises, incluent également des dérives et des pratiques inacceptables telles que l'exploitation des femmes et des enfants, la criminalité organisée en réseaux, la dégradation de l'environnement, la surexploitation des ressources naturelles et l'exclusion sociale. L'exécution des engagements pris aux conférences et sommets des Nations Unies contribuerait à instaurer un climat national et international propice à la croissance économique et à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

21. Le défi le plus pressant est d'atténuer les effets inégaux de la mondialisation et de créer des conditions permettant à tous les pays d'en tirer profit et d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Au niveau national, il faut établir des institutions politiques démocratiques et un environnement économique sain, transparent et concurrentiel, faire respecter les droits de l'homme et les droits des travailleurs et intégrer les femmes dans les processus de prise de décisions politiques et économiques. Néanmoins, il est évident que les pays du Sud ne peuvent consolider des systèmes politiques et économiques démocratiques viables dans un climat international défavorable. Ils ne peuvent lutter contre la pauvreté et la faim sans une amélioration de la gouvernance au niveau international.

22. L'un des principaux obstacles qui s'opposent à la réalisation des objectifs de développement dans le contexte de la mondialisation est l'absence de cohérence des politiques aux plans national, régional et mondial. Le système commercial multilatéral devrait s'adapter aux besoins concrets des pays en développement pour que ceux-ci puissent développer leurs exportations et générer des ressources. Il faut examiner les normes réglementant les questions financières pour laisser plus de marge de manœuvre aux pays pauvres et promouvoir une croissance mondiale durable. D'autre part, il est nécessaire de répondre aux besoins des pays pauvres en termes de flux de capitaux et il est essentiel que les pays développés tiennent les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'aide publique au développement. Il faut également améliorer la gouvernance internationale et les processus de prise de décisions dans les institutions financières internationales. Le rapport du groupe technique, constitué par les Présidents du Brésil, du Chili, de la France et de l'Espagne, présente des propositions qui méritent un examen attentif.

23. **M. Rahman** (Malaisie) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Au cours des dernières années, la mondialisation s'est étendue rapidement, prenant au dépourvu bon nombre de pays, surtout des pays en développement qui, confrontés aux multiples aspects des problèmes qu'elle fait surgir, sentent que leurs intérêts ne sont pas pris en compte. La Malaisie a retiré de nombreux avantages de la libéralisation du commerce et des investissements étrangers directs; de fait, c'est l'un des 15 pays les plus mondialisés de la planète. La mondialisation est inéluctable et les nations ainsi que les peuples peuvent et doivent en bénéficier mais à condition qu'elle soit gérée comme il convient. La mondialisation, a-t-on dit, offrira de nouvelles chances pour partager les richesses et encourager la créativité, l'excellence et d'autres ingrédients indispensables à la construction d'une économie solide : mais il ne faut pas oublier non plus que la mondialisation pourrait aboutir à la marginalisation de bon nombre de pays en développement qui n'ont pas les capacités voulues pour faire face à ses conséquences; c'est ce qui s'est produit en Malaisie et dans beaucoup d'autres pays d'Asie pendant la crise financière de 1997, déclenchée par les activités de spéculateurs financiers opérant dans un système financier international non réglementé.

24. Pour réglementer les questions financières et le commerce international, la communauté internationale, et notamment les pays développés, devraient établir des normes équitables qui tiennent compte des besoins et des difficultés des pays en développement, permettent de répartir raisonnablement les avantages du processus de mondialisation et favorisent les exportations, les investissements et la croissance économique durable. À cet égard, la Malaisie espère que l'accord récemment conclu par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, aboutira à une conclusion rapide, juste et mutuellement profitable du Cycle de Doha, qui aide les pays en développement à faire face aux problèmes et aux exigences de la mondialisation.

25. La réalisation des objectifs de développement du Millénaire permettrait sans aucun doute aux pays en développement d'être mieux préparés à relever les défis que pose la mondialisation. La Malaisie prend acte avec satisfaction de la volonté manifestée pour tenter de trouver des solutions au problème du financement du développement, notamment par le biais

de l'aide publique au développement et par des mécanismes de financement innovants, et souscrit à l'analyse du Secrétaire général selon laquelle l'un des obstacles majeurs sur lesquels achoppe la réalisation des objectifs de développement dans un système mondialisé est l'absence de cohérence des politiques aux plans national, régional et mondial. Il ne faudrait pas, d'un côté, encourager l'adoption de mesures pour libéraliser les échanges et de l'autre, imposer de nouveaux obstacles.

26. Il faudrait s'employer davantage à anticiper et prévenir les crises, surtout en ce qui concerne le fonctionnement du système financier international, pour surveiller et détecter celles qui pourraient ébranler les économies nationales et compromettre l'environnement économique régional et mondial. Les institutions financières internationales, et en particulier le Fonds monétaire international, devraient surveiller non seulement les politiques des pays en développement mais aussi celles des grands pays développés qui ont des répercussions non négligeables sur l'économie mondiale. De même, il importe au plus haut point d'améliorer l'information et la transparence en faisant participer davantage les pays en développement à l'élaboration des politiques, surtout en ce qui concerne le rôle des institutions financières internationales et multinationales. La Malaisie espère vivement l'avènement d'une mondialisation moins discriminatoire, plus participative, plus équitable et mieux intégrée et attend la coopération de ceux qui ont la capacité et le pouvoir de décider et d'agir. Une mondialisation assumée de manière responsable fonctionnera au bénéfice de tous.

27. **M. Fonseca-Filho** (Brésil), s'exprimant aussi au nom du Groupe de Rio, affirme que si la mondialisation offre des possibilités de développement, elle comporte également des risques, comme celui de laisser à l'écart certains pays et de ne les intégrer à l'économie mondiale que de façon fragmentaire et marginale, que ce soit en raison de conditions intérieures ou extérieures.

28. Dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance, la promotion du développement doit être essentiellement articulée sur les objectifs de développement du Millénaire et pour ce faire, il faut harmoniser les perspectives nationales et internationales en matière de commerce et de développement et coordonner au niveau international les politiques financières, monétaires et technologiques

menées par des États modernes, dont les politiques publiques suivent les principes de responsabilité sociale et d'équité, dans le respect des dimensions économique, sociale et écologique du développement.

29. L'État doit assumer ses responsabilités en termes de démocratie et de gouvernance, cela est indiscutable; mais il est nécessaire d'adopter des mesures pour éviter que les pressions internationales, dont la mondialisation amplifie les effets, ne précipitent dans le chaos des économies supposées solides. Les pays développés continuent d'adopter des politiques, surtout d'ordre commercial, qui compromettent, voire réduisent à néant celles qu'ils adoptent dans d'autres domaines, par exemple en matière d'aide publique au développement. Dans une économie mondiale intégrée, pour répondre aux besoins des pays en développement, en particulier à ceux des petites économies vulnérables, il faut accroître l'aide publique au développement, adopter des mesures d'allègement de la dette extérieure, libéraliser les échanges internationaux et étudier le recours à de nouvelles sources de financement.

30. Il est préoccupant de constater que la coopération internationale orientée vers les États à revenu moyen diminue de façon toujours plus marquée, alors que la majorité d'entre eux disposent d'une main-d'oeuvre formée et d'un potentiel économique et commercial qui, intelligemment utilisés, aideraient au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les migrations internationales offrent un potentiel considérable pour contribuer à la croissance économique des pays en développement et constituent désormais un axe de réflexion mobilisant l'intérêt des pays aussi bien d'origine que de transit et de destination. Les États Membres et les organisations du secteur privé doivent adopter des mesures visant à réduire le coût des transferts de fonds que les travailleurs envoient vers leur communauté d'origine et, de leur côté, les gouvernements doivent proposer des programmes et des incitations permettant d'investir ces envois de fonds de façon productive.

31. Le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui doit se tenir en 2006, donnera l'occasion de débattre des questions relatives aux migrations internationales et au développement, de partager des expériences et d'échanger des informations sur les flux migratoires. Il convient également de se féliciter de la décision adoptée le 1er août par le Conseil général de l'OMC,

qui définit le cadre et les orientations de la prochaine étape des négociations, ainsi que du rapport sur la dimension sociale de la mondialisation, établi à l'initiative des Présidents de la Finlande et de la République-Unie de Tanzanie, et du rapport de la Commission Martin-Zedillo sur le secteur privé et le développement. Il faut aussi souligner l'importance de la réunion des dirigeants mondiaux, convoquée sur l'initiative des Présidents du Brésil, de la France, du Chili et de l'Espagne, sur la question de mécanismes innovants pour financer la lutte contre la faim et la pauvreté.

32. La recherche de synergies et d'harmonisation entre mondialisation et développement doit prendre en compte un certain nombre de nécessités et notamment les suivantes : renforcer les institutions multilatérales et le dialogue entre celles-ci, tout en élargissant la participation des pays en développement à leurs systèmes décisionnels; dégager des consensus qui donnent aux pays en développement la latitude nécessaire pour exécuter des politiques orientées vers le développement, dans le contexte de la mondialisation; protéger le patrimoine culturel et veiller au respect des identités culturelles, des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, de la démocratie et des relations entre la diversité culturelle et le développement humain. Il est également nécessaire d'initier et d'encourager des mesures d'ordre économique, politique, social et culturel qui visent au renforcement d'une éthique de la mondialisation, intègrent l'idée de développer des régimes mondiaux de protection des secteurs vulnérables, et présentent une véritable articulation entre démocratie et développement.

33. **M^{me} Nieto** (Équateur) souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et celle du Brésil et rappelle qu'il faut protéger intégralement les droits des migrants, qui sortent de leur territoire pour répondre aux besoins de certains secteurs des pays développés, souvent sans recevoir une rémunération équitable ni bénéficier de la protection voulue quant à leurs droits sociaux. À cet égard, l'Équateur lance un appel à tous les gouvernements et à tous les secteurs de la société civile, en particulier à ceux des pays développés accueillant des travailleurs migrants, pour qu'ils veillent au respect de leurs droits sans discrimination et reconnaissent les aspects éminemment positifs des migrations internationales.

34. Ayant conscience des difficultés du phénomène, l'Équateur est disposé à collaborer à la recherche de solutions viables, par un contrôle strict des migrations illégales. Pour ce faire, il faut une coopération active entre les pays d'origine, les pays accueillant des immigrants et les organismes internationaux. De même, il faut renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la traite des êtres humains et, à cette fin, mettre l'accent sur les mécanismes de coordination, la formation des fonctionnaires nationaux, la formulation de politiques responsables et l'adoption d'une législation en la matière.

35. Les émigrants ne transfèrent que 7 % du total qu'ils produisent comme envois de fonds vers leur pays d'origine : le reste, soit 93 %, demeure dans le pays de destination. Néanmoins, ces recettes sont très importantes pour l'économie équatorienne car elles ont stimulé la consommation, ce qui à son tour a activé la chaîne de production et a relancé l'emploi ainsi que certains secteurs de l'économie, comme la construction. C'est pourquoi il faut abaisser les coûts des transferts, qui constituent un obstacle à l'investissement et à l'épargne dans les pays d'origine. En conclusion, l'Équateur est convaincu que le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui doit se tenir en 2006, prendra une importance capitale pour faire progresser dans cette voie.

36. **M. Musambachime** (Zambie) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne que la mondialisation est la conséquence d'une politique de marché libre qui a facilité le transfert de technologies et l'utilisation efficace des ressources naturelles, la production et les stratégies de gestion, lesquels sont les moteurs d'une industrialisation rapide et de l'intégration dans l'économie mondiale; mais elle a créé en même temps des modèles de consommation non viables et, dans certaines régions, la demande de matières premières a entraîné comme conséquence la dégradation de l'environnement. Compte tenu des différents niveaux de développement économique aux plans national, régional et mondial, les avantages de la mondialisation sont répartis de façon inégale entre les pays en développement et les pays développés.

37. La Zambie essaie d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire, tout en cherchant à se doter de la capacité nécessaire pour résister à l'environnement de plus en plus concurrentiel du

développement économique. Pour neutraliser les conséquences négatives de la mondialisation dans les pays en développement, il faut renforcer les partenariats pour le développement, lesquels devraient contribuer au respect des engagements et à l'élargissement de l'accès aux marchés, à la réduction de la dette à long terme et à l'augmentation de l'aide publique au développement.

38. La mondialisation a lancé de nombreux défis aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés, comme la Zambie. Aussi faut-il tenir compte des différences entre les niveaux de développement économique atteints dans les différentes régions pour que les économies des pays en développement puissent concurrencer les pays développés dans des conditions favorables. En outre, les pays développés doivent tenir les engagements qu'ils ont contractés dans les instances internationales en matière d'aide aux pays en développement, de façon que ceux-ci parviennent à une croissance économique durable et puissent ainsi progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire.

39. **M. Subedi** (Népal) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et fait remarquer que les connaissances, technologies, informations, communications, capitaux et échanges commerciaux dont les flux circulent entre pays et continents prouvent à l'envi que notre planète est devenue un village sans frontières. Néanmoins, le monde est divisé entre riches et pauvres, entre le Nord et le Sud, et l'écart qui les sépare ne cesse de s'accroître; aujourd'hui, 75 % de la population vit avec moins de 25 % des revenus mondiaux. Bien que l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale ait réussi à progresser, il existe encore des difficultés et des obstacles, tels que la dépendance toujours croissante à l'égard des partenaires commerciaux, le manque de connaissances, de technologies, d'infrastructures et la diversification insuffisante du commerce. La communauté internationale, et en particulier les pays développés et les institutions financières internationales, doivent aider à intégrer les économies en transition à l'économie mondiale.

40. Les migrations, qui sont des mouvements non pas seulement de personnes mais aussi de capitaux et de services, ont contribué à la mondialisation, créé des emplois et fait entrer de devises dans les pays en développement. En organisant un meilleur accueil des

travailleurs migrants qui arrivent de pays en développement, les pays développés pourront ouvrir et améliorer les marchés de l'emploi et aider à résoudre les problèmes de main-d'œuvre, insuffisante chez eux et excédentaire chez les autres. Les flux migratoires, il faut bien le reconnaître, apportent une contribution non négligeable au développement économique et social des pays d'origine et de destination.

41. Il y a lieu également de se féliciter de l'action de la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail en vue d'une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée, de l'étude réalisée pour 2005 par la Commission mondiale sur les migrations internationales, dont l'objectif est de dégager les grandes lignes d'une action mondiale cohérente et précise concernant les migrations internationales, et des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui mettent l'accent sur une mondialisation juste, créant des opportunités pour tous. De même, le Népal accueille avec satisfaction de l'initiative du Gouvernement péruvien tendant à accueillir en 2005 à Lima une conférence internationale spéciale au niveau ministériel consacrée aux migrations et a l'intention de participer au dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui doit se tenir en 2006.

42. Un monde fondé sur l'équité, l'égalité et la justice peut seul assurer une civilisation authentique et enrichissante. La répartition des opportunités et des avantages offerts par la mondialisation devrait se faire de manière raisonnable, équilibrée et transparente et devrait avoir pour principes directeurs la protection de la souveraineté de chaque État et la promotion du développement économique et social de toutes les sociétés. Il importe de réduire au minimum les risques et les dangers que présente la mondialisation et d'augmenter au maximum les chances et les profits qu'elle procure. L'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer pour que la mondialisation profite à l'humanité tout entière.

43. **M. El-Koni** (Jamahiriya arabe libyenne) souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et déclare que les problèmes qu'affrontent les pays en développement dans le contexte de la mondialisation exigent davantage d'initiatives pour en atténuer les effets négatifs sur les économies de ces pays et progresser vers la réalisation des objectifs

convenus au niveau international, notamment des objectifs de développement du Millénaire.

44. Dans le rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et l'interdépendance, il est précisé que « la gestion de l'interaction entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux se situe au centre des efforts visant à promouvoir une approche cohérente, sur le plan des politiques et sur le plan institutionnel, de la gestion de la mondialisation ». Dans cette perspective, la Jamahiriya arabe libyenne a adopté une série de mesures importantes pour le développement économique et espère ainsi contribuer à modifier la structure de l'économie nationale pour diversifier ses sources de revenus, qui actuellement proviennent en grande partie du pétrole.

45. Au cours des 10 dernières années, les migrations ont pris de plus en plus d'importance dans le cadre du développement. Il faut donc trouver un équilibre entre les aspirations des pays d'origine et celles des pays de destination, sans oublier les effets des migrations internationales sur le développement des pays de transit. La Jamahiriya arabe libyenne appuie toutes les initiatives internationales visant à régulariser les migrations internationales et à restreindre les conséquences préjudiciables des flux non contrôlés, comme en témoigne son adhésion à divers instruments tels que la Convention internationale relative à la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, ainsi que sa qualité de membre de l'Organisation internationale pour les migrations. Sans l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, que la Jamahiriya arabe libyenne a récemment signée et qui est devant le Congrès pour ratification, les pays en développement ne pourront pas profiter pleinement de la mondialisation.

46. **M^{me} Alemán** (Pérou) souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle du Brésil et fait observer que, si dans le monde actuel, les migrations sont une réalité inscrite dans la mondialisation, elles ne constituent pas pour autant un phénomène nouveau puisqu'elles sont ancrées dans l'histoire de l'humanité et ont contribué à former et à structurer les sociétés et cultures contemporaines. La mondialisation croissante de l'information, des capitaux et des biens et services, les disparités économiques entre pays en développement et pays

développés, le mode de vie interculturel, les relations entre sociétés, les problèmes de marchés du travail différenciés, les situations de violence et de conflit, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement, l'accroissement démographique rapide et la recherche de meilleures conditions de vie sont quelques-uns des éléments qui sont à l'origine des flux migratoires actuels.

47. Les migrations sont une caractéristique singulière du processus de mondialisation car le seul facteur de production que l'on protège et qui suscite des politiques protectionnistes et restrictives, c'est la circulation de la main-d'oeuvre, ce qui représente une profonde contradiction. La mondialisation suppose l'élimination des tarifs douaniers et des obstacles au commerce, la libéralisation des investissements et des services ainsi qu'une tendance universelle à l'ouverture des économies. Dans le monde d'aujourd'hui, on compte un migrant pour 35 personnes. Les migrations représentent des avantages aussi bien que des coûts, pour les pays d'origine comme pour les pays d'accueil. D'un côté, elles améliorent le sort des populations dans des pays où sévit la pauvreté et le chômage, mais le ralentissement des économies des pays développés augmente les licenciements et provoque des pressions sociales défavorables à l'acceptation de migrants. D'un autre côté, les migrations peuvent contribuer dans une large mesure à atténuer le problème du vieillissement de la population dans la majorité des pays développés. De même, les envois de fonds des migrants apportent une contribution majeure à l'économie de leur pays d'origine.

48. Le phénomène des migrations est irrépressible. La communauté internationale doit établir des mécanismes de dialogue, de concertation et de coopération aux niveaux régional et mondial, conçus pour canaliser le phénomène de façon ordonnée et le gérer comme il se doit, afin d'en réduire les effets contraires et d'en augmenter au maximum les effets positifs. Au cours des dernières années, divers pays ont pris dans toutes les régions du monde des initiatives importantes sur ce point, qui contribuent à mieux faire comprendre et à mieux gérer ce phénomène.

49. Le Pérou, activement soutenu par le Groupe des 77 et la Chine, a pris l'initiative d'accueillir au cours du premier semestre de 2005, à Lima, une conférence internationale spéciale au niveau ministériel, consacrée aux pays en développement connaissant des mouvements importants de migrants internationaux.

Quatre grands problèmes y seront abordés : la régularisation de la situation des travailleurs migrants dans les sociétés d'accueil et leur insertion au plan juridique et dans la production; le respect des droits de l'homme des travailleurs migrants et de leur famille; leur contribution au développement économique des pays d'accueil et l'importance des envois de fonds qu'ils effectuent vers leur pays d'origine; et le trafic illicite de travailleurs migrants, en particulier des femmes et des enfants. Le Pérou s'engage à poursuivre ses efforts pour atteindre l'objectif commun, à savoir maximiser les avantages que les migrations internationales procurent aux migrants et aux pays d'origine, de transit et d'accueil.

50. **M. Kogda** (Burkina Faso) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et déclare que les migrations internationales sont un phénomène de plus en plus complexe, dont la gestion réclame l'intervention de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies. Les flux migratoires ont pour origine, entre autre facteurs, les espoirs économiques qu'éveille la région d'accueil. Certes, bon nombre de migrants sont issus des secteurs défavorisés de la population, mais bien d'autres sont des intellectuels et des professionnels, déjà formés dans leur pays d'origine, qui s'expatrient pour trouver de meilleures conditions de travail et de rémunération. L'ironie est que bon nombre de pays d'origine tirent profit de la fuite de leur capital humain par le biais des transferts de fonds que leurs nationaux envoient de l'étranger; d'où la nécessité que les États intègrent la dimension socioéconomique des flux migratoires dans leurs stratégies de développement. Au Burkina Faso, ces envois de fonds représentaient 10 % du PIB jusqu'au début des années 90 et leur montant atteint chaque année entre 25 et 35 milliards de francs CFA, que le gouvernement prévoit d'utiliser dans des secteurs prioritaires. Compte tenu de l'importance des migrations internationales, la communauté internationale devrait convoquer une conférence politique sur la question; mais la tenue d'une réunion de haut niveau en 2006 est déjà un progrès dans ce sens.

51. La corruption compromet gravement le développement et pénalise les pauvres, qui doivent verser des pots-de-vin alors que leur accès aux services publics se réduit. On ne peut lutter contre la corruption que s'il existe une volonté politique d'introduire des réformes, ce qui malheureusement fait défaut à bon

nombre de responsables. D'autre part, il existe des vides juridiques qui font obstacle à la restitution des biens détournés. Le Burkina Faso a adopté des mesures conséquentes pour lutter contre la corruption, dont la révision, en 2002 et 2003, des dispositions relatives aux marchés publics. Le rapport national sur le développement humain de 2003 était consacré au thème de la corruption, ce qui montre l'importance que les autorités du pays accordent à la question. Les objectifs et les méthodes de travail de divers organismes de contrôle ont également été renforcés et la haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption disposera d'un programme d'action visant à promouvoir des actions menées conjointement avec des organisations de la société civile et le secteur privé. Il faut espérer que l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la corruption, signée en décembre 2003, permettra d'améliorer la situation.

52. **M^{me} Laohaphan** (Thaïlande), après s'être associée à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se déclare préoccupée par le fait que la mondialisation profite aux pays de manière inégale et qu'elle a fait naître de nouveaux problèmes tels que les migrations, un phénomène qui ne se produit pas seulement du Sud vers le Nord mais aussi entre les pays du Sud : bon nombre de pays, comme la Thaïlande, sont aussi bien des pays d'origine que des pays d'accueil pour les travailleurs migrants.

53. La Thaïlande accueille avec satisfaction le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ainsi que le rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et l'interdépendance, et appuie les recommandations qui y figurent. Néanmoins, il faudrait mettre l'accent sur le renforcement des institutions et le développement de la capacité, car l'économie mondiale a besoin d'un système plus cohérent qui lui permette d'assimiler efficacement la mondialisation et d'ouvrir la voie à la croissance et au développement durables. Il importe d'intensifier la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes multilatéraux. Le dialogue de haut niveau réunissant le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods ainsi que l'Organisation mondiale du commerce, dans le cadre du Consensus de Monterrey, est un pas important dans la bonne direction et représente une approche constructive qu'il faudrait préserver.

54. À l'intérieur, la Thaïlande a adopté des mesures de restructuration et de réforme et elle aide ses partenaires du monde en développement à bénéficier, eux aussi, des avantages de la mondialisation. S'agissant des technologies de l'information et des communications, il est nécessaire d'appuyer résolument les initiatives internationales visant à étendre les effets positifs de ces technologies à tous les pays. Il faut espérer que les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information serviront de base à une collaboration dans ce domaine. Tous les pays ont en partage la responsabilité individuelle et collective d'adopter des mesures concrètes pour atteindre les objectifs convenus, mettre en oeuvre des plans de développement détaillés et transformer en réalité l'engagement pris par les dirigeants mondiaux de faire de la mondialisation une force positive.

55. **M. Smaili** (Algérie) dit que l'expansion du phénomène des migrations, jointe à celle de la mondialisation, pose le problème complexe de l'interdépendance de l'économie mondiale et celui de la circulation des personnes et de leur établissement, avec les répercussions économiques, sociales, politiques, juridiques et de sécurité qui en découlent. La mondialisation à visage humain, à laquelle tout le monde aspire, exige impérieusement que la communauté internationale adopte des mesures concernant les migrations, phénomène qui touche aussi bien les pays en développement que les pays développés. Les flux migratoires vers le Nord privent souvent les pays en développement de leurs professionnels les mieux formés et les plus nécessaires à leur développement, diminuent leur capacité, accentuent leur marginalisation et compromettent gravement leurs possibilités d'intégration dans l'économie mondiale.

56. Le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui doit se tenir en 2006, traduit l'intérêt que la question éveille à l'Organisation des Nations Unies et offre l'occasion d'examiner attentivement le phénomène des migrations internationales ainsi que les mesures qu'il convient de prendre à ce sujet. L'impact de ce phénomène sur la dynamique de la mondialisation et l'interdépendance de l'économie mondiale souligne l'urgente nécessité de convoquer une conférence internationale pour étudier la question plus à fond, afin d'établir un cadre juridique international approprié.

57. **M^{me} Al-Harthy** (Oman) juge très important le rapport du Secrétaire général, où figurent des conclusions et des recommandations fort utiles. Le nouvel ordre mondial, la mondialisation et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont donné à espérer qu'une nouvelle phase de coopération internationale allait s'ouvrir, dans le cadre des partenariats pour le développement; mais au contraire, la prospérité aussi bien que la pauvreté ont atteint des niveaux inégalés et les disparités qui persistent entre les pays du Nord et du Sud sont une source d'inquiétude. Tous les pays devraient bénéficier des avantages de la mondialisation dans un monde où règnerait la justice et le libre échange, mais pour établir un ordre juste et équilibré, il faut que tous les États s'engagent sérieusement et de façon constructive à atteindre les objectifs de développement du Millénaire et d'autres objectifs convenus au plan international. Dans cette perspective, il appartient à la communauté internationale de se doter des mécanismes susceptibles de faciliter la coopération en ce qui concerne les investissements et le commerce et de lever les obstacles qui entravent l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés.

58. Oman a fait un très grand pas en avant en devenant membre de l'OMC et il tient les engagements qu'il a contractés à cet égard. Entre autres mesures adoptées dans le domaine financier et commercial, figurent le relèvement du taux des investissements étrangers, la libéralisation des services intérieurs et l'ouverture de succursales d'entreprises étrangères qui peuvent profiter pleinement des avantages offerts par l'activité commerciale et financière dans le pays. Au plan régional, Oman œuvre dans le cadre de l'Union douanière du Golfe, créée en 2003. En outre, les lois, dispositions, réglementations et décisions relatives au commerce et aux investissements ont été harmonisées pour les adapter aux lois, pratiques et principes internationaux et, en collaboration avec le Conseil de coopération du Golfe, Oman travaille à la création d'un marché commun, prévu pour 2007 au plus tard.

59. Les organisations économiques internationales jouent un rôle important dans le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les pays mais les efforts doivent se concentrer sur l'établissement d'un ordre économique libre, où seront pris en compte les intérêts de tous.

60. **M. Richardson** (Saint-Kitts-et-Nevis), prenant la parole au nom des États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, constate que la mondialisation et l'interdépendance influencent de plus en plus tous les aspects des échanges aux niveaux national, régional et international : la communauté internationale ne peut rester inactive et doit s'adapter aux changements structurels opérés dans l'économie mondiale.

61. Les États membres de la CARICOM sont fermement convaincus que la meilleure manière de s'adapter à la mondialisation et à l'interdépendance est de militer en faveur d'une plus grande cohérence et d'aider à atténuer les effets de la mondialisation dans les pays en développement les plus vulnérables. La CARICOM a l'expérience des problèmes économiques, sociaux, écologiques et culturels découlant de la mondialisation : ses États membres sont aujourd'hui plus vulnérables aux perturbations et autres phénomènes mondiaux et leur secteur agricole, notamment les industries bananière et sucrière, ont subi d'importants revers, de même que leurs exportations et le secteur financier. Avec des économies ouvertes et sans préparation initiale à la mondialisation, ces pays ont une capacité concurrentielle limitée par rapport à des pays et entités plus développés.

62. La mondialisation a également provoqué l'émigration de ceux que les bas salaires et l'aggravation de la pauvreté poussent à aller chercher de meilleures conditions dans le monde développé. L'exode intellectuel contribue à perpétuer le cycle du sous-développement, cependant que les pays développés continuent de prospérer. La CARICOM appuie résolument les recommandations du rapport du Secrétaire général tendant à donner plus de latitude et d'autonomie aux pays en développement dans la formulation de leurs politiques, afin de leur permettre de s'intégrer plus efficacement dans l'économie mondiale. Elle est également favorable à une plus grande cohérence entre les politiques des pays développés dans les domaines de l'aide, du commerce, de l'investissement, de la dette et de la coopération pour le développement. Les objectifs de développement du Millénaire établissent un programme permettant de progresser vers le développement durable. D'autre part, le développement social est crucial pour le développement économique, cependant que la cohésion sociale œuvre en faveur des

politiques économiques; inversement, le bien-être social dans un pays se ressent de l'absence de développement économique, car celui-ci agit sur l'éducation, la santé, la gestion durable de l'environnement et la sécurité.

63. Malgré les défis qu'ils doivent relever, les États membres de la CARICOM ont commencé à mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général relatives au renforcement de la cohérence aux plans national et régional. La mise en place prochaine d'une économie et d'un marché uniques au sein de la CARICOM renforcera encore davantage la coopération dans la région. Des activités telles que la coordination des pays de la région, qui s'inscrit dans les travaux préparatoires à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, de même que l'intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre des stratégies nationales de développement durable pour résoudre les problèmes actuels, occupent la première place dans l'approche de la CARICOM au développement.

64. Pour relever les défis lancés par la mondialisation, les États membres de la CARICOM continuent d'avoir des difficultés dues au manque de ressources financières, à leurs faibles capacités institutionnelles et aux insuffisances de la mise en valeur des ressources humaines. Aussi essaient-ils d'obtenir de leurs partenaires traditionnels des accords de collaboration plus solides, surtout en matière d'assistance, de commerce et de gestion des migrations. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le PNUD doivent absolument développer leur collaboration avec les États membres de la CARICOM, notamment en ce qui concerne la coordination et la coopération avec les secrétariats de la CARICOM et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO).

65. Les pays en développement ont besoin de souplesse et d'une certaine latitude pour gérer leur intégration dans l'économie mondiale. C'est pourquoi il faudrait établir un indice de vulnérabilité, associé à un traitement spécial et différencié, en tenant compte des besoins commerciaux des petits pays insulaires en développement. Il faudrait également mettre en place des services permettant de disposer d'une meilleure information sur les marchés et d'une plus grande transparence commerciale, et prendre des dispositions pour réduire les frais des transactions internationales.

L'échange d'informations et de technologies, de même que l'assistance technique et financière, sont également nécessaires, étant donné que la coordination sociale au niveau mondial est indispensable pour faire reculer les risques du VIH/sida et lutter contre le trafic des drogues et le blanchiment de l'argent. Il faudrait établir un indice permettant de mesurer le degré de préparation d'un État avant la mondialisation; les États membres de la CARICOM auraient besoin d'une assistance spéciale pour élaborer et appliquer un tel indice, qui serait un instrument fort utile pour aider les États à réduire les effets négatifs de la mondialisation et à augmenter leurs chances de profiter de ses avantages et de ceux de l'interdépendance.

66. **M. Ali Hassan Gilani** (Pakistan) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle que la mondialisation est un phénomène irréversible et inévitable, qui offre des possibilités de croissance rapide et de développement économique mais qui, malheureusement, a aussi contribué à la marginalisation croissante des pays pauvres, comme le montre l'écart toujours plus important entre leurs revenus et ceux des pays riches. Parmi les causes profondes qui sont nombreuses, on peut notamment relever les suivantes : la libéralisation des échanges a favorisé les pays développés, cependant que les pays en développement sont restés en marge de l'accroissement des flux commerciaux et d'investissement enregistrés au cours des dernières années; la mondialisation a accentué l'instabilité des flux financiers vers les pays en développement; les disparités de revenus ont augmenté d'un pays à l'autre et au sein des pays, avec des répercussions négatives évidentes pour le bien-être de vastes secteurs de la population, ce qui a porté de graves atteintes à la stabilité de ces pays ainsi qu'à leur capacité de contribuer à la paix et au développement mondiaux; le coût élevé de l'intégration à l'économie mondiale empêche les pays en développement de faire face par eux-mêmes au processus de la mondialisation; et le commerce, les investissements, les flux financiers sont principalement concentrés dans les blocs de pays développés, sans transferts de ressources à partir de ceux-ci vers les pays en développement, bien au contraire. Tout cela fait qu'il importe de trouver des moyens pour gérer la mondialisation, en évitant qu'elle ne devienne un danger pour les pauvres et les segments déjà marginalisés de la société; il faudra aussi adopter des mesures pour mettre les forces de la mondialisation

au service des objectifs sociaux et favoriser le développement équitable de tous les peuples.

67. Cette aspiration est inscrite dans la Déclaration du Millénaire et dans le Consensus de Monterrey et la Réunion ministérielle de Doha s'en est fait l'écho, de même que les institutions de Bretton Woods. D'autre part, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation souligne dans son rapport que la mondialisation doit être intégrée, équitable et axée sur le bien-être des individus, et elle fait appel à la solidarité et à la collaboration internationales pour que les marchés soient productifs et équitables, se fondent sur des règles justes et aident les défavorisés à tirer de véritables avantages de la mondialisation et à en relever les défis. Les recommandations de la Commission méritent d'être prises au sérieux. Il faut raviver la volonté politique nécessaire pour réaliser les objectifs convenus et tenir les engagements pris lors des conférences, en s'appuyant sur un partenariat authentique pour résoudre les problèmes de la mondialisation.

68. La réunion de haut niveau qui se tiendra en 2005 pour examiner l'application de la Déclaration du Millénaire sera l'occasion de forger un nouveau consensus mondial pour le développement et de garantir la bonne gouvernance de la mondialisation. Pour cela, il est indispensable de renforcer la capacité des institutions multilatérales à répondre de façon intégrée aux questions concernant le commerce, les finances et le développement; les institutions chargées de fixer les règles du processus de mondialisation, telles que le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale, doivent être plus démocratiques, plus transparentes et mieux intégrées; il faut essayer de régler sérieusement les problèmes persistants posés par la dette, l'accès aux technologies et le financement du développement; et les pays en développement doivent se voir appliquer le principe de non-réciprocité, eu égard à leurs difficultés lorsqu'ils contractent de nouvelles obligations liées à la réglementation du commerce international.

69. L'inégalité des avantages tirés de la mondialisation et de la libéralisation a contribué aux vastes déplacements de personnes entre pays et à la progression d'un phénomène complexe, les migrations internationales. Les migrations doivent être un élément central de tout système commercial international juste car, s'il existe une liberté pour les marchés et pour les

mouvements de capitaux, l'autre facteur de production, à savoir le travail doit jouir de la même liberté. Les pratiques restrictives imposées pour des motifs nationalistes ou de sécurité sont préjudiciables aussi bien aux exportateurs qu'aux importateurs de main-d'oeuvre. Le Pakistan accueille avec satisfaction la décision de l'Assemblée générale de tenir un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2006 et appuie tout effort de coopération internationale en la matière, afin de tirer le meilleur parti des avantages que les migrations internationales apportent au développement et de leur contribution à l'harmonie et à la compréhension entre les cultures. À cet égard, le Pakistan est également favorable à la réalisation d'une étude détaillée qui examinerait les contributions des migrants au développement économique et social des États d'accueil et des États d'origine.

70. D'autre part, le Pakistan se déclare préoccupé par la fuite illégale de capitaux des pays en développement, qui s'opère sous forme de transactions effectuées avec ce que l'on appelle « argent sale »; de telles transactions compromettent sérieusement la croissance et le développement économique de ces pays, sans compter qu'elles aggravent le problème de la pauvreté, encouragent la criminalité et financent le terrorisme. Aussi faut-il réaliser une étude pour déterminer l'extension et l'ampleur des flux nets de ressources que ces transactions font sortir des pays en développement, examiner leurs répercussions sur la croissance et le développement économique de ces pays et proposer des recommandations sur les moyens possibles d'arrêter cette sortie de ressources.

71. **M. Al-Kayed** (Jordanie) constate que la croissance économique due à la mondialisation s'est répartie de manière inégale entre pays développés et pays en développement, ce qui exige que l'on crée les conditions voulues pour que tous les pays, en particulier les pays en développement, puissent atteindre leurs objectifs nationaux et notamment les objectifs de développement du Millénaire. À cet égard, la Jordanie invite les pays développés à tenir leurs engagements relatifs à l'aide aux pays en développement, compte tenu des besoins et de la situation des différents pays, en vue de leur intégration à l'économie mondiale.

72. La Jordanie est résolue à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. S. M. le Roi Abdallah II a pris en main la restructuration et la relance de

l'économie afin de la rendre plus attrayante pour les investissements étrangers. La croissance économique et le bien-être social sont les grandes priorités du programme national et s'appuient sur un partenariat solide entre les secteurs public et privé. D'autre part, la Jordanie est en passe de devenir bientôt le premier pays de la région, pour ce qui est de l'investissement dans les technologies, et le Gouvernement a introduit des réformes dans la législation financière et économique pour rendre l'économie nationale plus compétitive et l'intégrer à l'économie mondiale.

73. En s'attachant à stimuler la croissance de son économie, la Jordanie a collaboré activement avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international; elle s'est engagée sans crainte sur la voie de la libéralisation du commerce et a adopté des mesures importantes pour son intégration dans l'économie mondiale, comme la signature, entre 1997 et 2004, d'accords de libre-échange avec l'Union européenne, avec les États-Unis d'Amérique et avec les États de l'Association européenne de libre-échange. La Jordanie est, avec 16 autres pays arabes, signataire de l'Accord sur la Zone de libre-échange des pays arabes; elle a signé un accord de libre-échange qui la lie à l'Égypte, à la Tunisie et au Maroc et elle est membre de l'Organisation mondiale du commerce depuis 1999. Ces accords ont facilité à la Jordanie l'accès aux principaux marchés régionaux et internationaux.

74. La Jordanie est devenue le point d'accès idéal vers les pays du Moyen-Orient et du nord de l'Afrique. L'existence de zones industrielles accréditées a attiré les investissements étrangers et représente une opportunité sans précédent, aussi bien pour faire accéder les biens produits dans ces zones aux marchés des États-Unis, en franchise de droits et sans restrictions quantitatives, que pour investir sur des sites compétitifs, comme la Zone économique spéciale d'Aqaba. En outre, en mai 2004, la Jordanie a été pour la deuxième fois l'hôte du Forum économique mondial, où le débat a porté sur la nécessité de forger des partenariats pour le changement, la paix et le développement.

75. **M. Ghafari** (États-Unis d'Amérique), constate que, pour certains, la mondialisation est un processus qu'il faut gérer, pour d'autres, une opportunité, encore qu'elle puisse être source d'inégalités. Selon la Banque mondiale, la mondialisation est un processus d'intégration progressive des économies et sociétés du monde entier, bien qu'elle puisse, là encore, provoquer

un sentiment d'inconfort, parce que l'interconnexion même qu'elle implique permet aussi de voir les différences qui existent entre les pays : extrême pauvreté dans l'un et richesse abondante dans l'autre, liberté d'expression dans un endroit, répression dans l'autre, comparaisons qui sont causes de frustration et d'insatisfaction. Il y a des gens qui expriment cette frustration en critiquant le phénomène, mais la mondialisation n'est pas le problème, c'est plutôt le contexte qui fait prendre conscience avec évidence des souffrances que l'on endure et des possibilités de vivre une vie meilleure.

76. Les recherches ont montré plus d'une fois que pour faciliter les échanges de produits et d'idées, il faut conjuguer des mesures prises au plan mondial et des mesures concrètes prises au niveau national. La Banque mondiale a démontré qu'un pays peut arriver à une augmentation de 400 % de son revenu par habitant, avec une modeste amélioration de ses indicateurs de gouvernance. À ce propos, il faut applaudir aux efforts déployés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en vue d'améliorer la gouvernance par le biais du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

77. Dans une autre étude de la Banque mondiale, publiée dans le rapport intitulé *Doing Business* en 2005, le climat des affaires a été analysé dans 145 pays et la conclusion qui s'est imposée, c'est que plus la création d'entreprises était facile, plus il y avait d'entreprises opérant dans le secteur structuré, ce qui était profitable à tous : aux gouvernements et à la société, par le paiement de l'impôt, et aux travailleurs, par l'embauche dans le secteur structuré. De même, si l'on facilite l'embauche et le licenciement des salariés, les entreprises sont plus disposées à engager des jeunes et des femmes, qui sont souvent les membres les plus marginalisés de la société.

78. La Commission des Nations Unies sur le secteur privé et le développement, le Sommet mondial sur le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement ont reconnu le rôle primordial qui incombe au secteur privé dans la promotion de la croissance économique et la contribution qu'apportent les partenariats à l'atténuation de la pauvreté et à la promotion du développement durable. Un commerce plus libre, non seulement entre pays développés et pays en développement mais aussi entre pays en développement, peut aussi apporter une contribution

non négligeable à la croissance économique. Le Programme de Doha pour le développement a pour but de réduire les obstacles qui entravent l'accès au marché des produits agricoles et manufacturés et des services. La mondialisation permet d'échanger des expériences et d'apprendre à partir de celles des autres, mais il est nécessaire de mettre à profit ces connaissances et d'adopter des mesures pour que tous les membres de la communauté internationale puissent tirer parti des énormes avantages offerts par la progression de l'intégration économique et sociale.

79. Le Gouvernement des États-Unis comprend l'importance de la diversité culturelle pour l'humanité et participe activement aux débats organisés sur ce thème par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dans le cadre du projet de convention sur la diversité culturelle. Une telle convention devrait être centrée sur la promotion active de la diversité culturelle à tous les niveaux, plutôt que sur la protection des cultures par la restriction du commerce. Il faut bien le reconnaître, il est très important de créer et de maintenir un environnement qui encourage et stimule la liberté de pensée, l'imagination et la curiosité, et qui favorise le plein épanouissement et l'accès aux activités culturelles car, comme l'a indiqué le Directeur général, le succès des travaux de l'UNESCO dépendra de la libre circulation des idées.

80. **M. Atiyanto** (Indonésie) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et déclare que, s'agissant de la mondialisation et de l'interdépendance, il est nécessaire de concilier la théorie avec la pratique. La mondialisation, loin de se réduire à des avantages économiques, doit également prendre en compte le respect de la diversité sociale et culturelle. Dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés, des millions de personnes sont en attente d'un juste processus de mondialisation. C'est pourquoi il faut appuyer les initiatives visant à élargir le rôle joué par les institutions multilatérales en vue de stimuler la coopération internationale pour le développement, coordonner efficacement les politiques au niveau national et renforcer et améliorer la cohérence des politiques au niveau régional. En outre, la coopération Sud-Sud a un rôle important à jouer, en tant que complément de la coopération internationale, pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. À ce propos, les Gouvernements indonésien et sud-

africain comptent sur une large participation au Sommet afro-asiatique qui doit se tenir à Djakarta (Indonésie) du 21 au 23 avril 2005, où le Nouveau Partenariat stratégique entre l'Asie et l'Afrique sera approuvé en tant qu'instrument politique conçu pour intensifier la collaboration entre les deux continents.

81. Au cours des dernières années, la question des migrations internationales et du développement s'est transformée en thème de réflexion internationale, y compris à l'Organisation des Nations Unies, du fait de son ampleur et de sa complexité. Les mouvements de personnes traversant des frontières internationales est un phénomène ancien et inévitable, du fait, entre autres, de l'accroissement de la population mondiale et il s'impose avec plus d'évidence, en cette ère de mondialisation et d'interdépendance. C'est pourquoi il est important de faire prévaloir les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des conventions internationales pertinentes.

82. Aucun État n'a le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures des pays qui sont à l'origine d'un problème, encore moins d'intervenir ou d'insister pour imposer sa volonté d'éliminer les causes de ce problème. Les migrations internationales exigent des mesures concertées de la part des gouvernements et des autres intéressés, aux plans national, régional et international, comme celles qui ont été adoptées par l'Indonésie, pays de transit, d'origine et de destination pour les migrants, en collaboration avec d'autres pays de la région et avec les organisations internationales compétentes. L'Indonésie a coprésidé la Conférence ministérielle régionale de Bali sur l'introduction de clandestins et la traite des êtres humains et la criminalité transnationale connexe, qui s'est tenue en février 2002 et avril 2003. Étant donné que la région de l'Asie et du Pacifique a l'un des taux de migration illégale les plus élevés, la Conférence était de la plus haute importance pour le renforcement de la coopération régionale. L'opposition catégorique de l'Indonésie à la traite des êtres humains est mise en évidence dans sa législation sur la protection des enfants et des femmes. Elle a également souscrit à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses protocoles facultatifs et a signé, en septembre 2004, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui est en cours de ratification, à titre prioritaire.

83. La lutte contre la corruption est une question hautement prioritaire dans le programme national indonésien. Le Gouvernement a créé un organisme chargé de vérifier les avoirs des fonctionnaires, une commission nationale pour la défense du peuple et une commission de lutte contre la corruption; il a modifié la Loi sur le blanchiment de l'argent et a créé le Centre de présentation et d'analyse des rapports sur les opérations financières de l'Indonésie. En outre, il a signé la Convention des Nations Unies contre la corruption et collabore avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, fournissant une assistance technique aux gouvernements, notamment ceux des pays en développement, pour promouvoir la ratification et l'application de la Convention. Les activités de coopération et d'assistance devraient également être orientées vers le développement des capacités humaines et institutionnelles en vue d'éliminer la corruption sous tous ses aspects.

84. **M^{me} Zubčević** (Croatie) rappelle que l'économie croate est l'une des économies de marché les plus solides et les plus développées de l'Europe du Sud-Est et que la politique économique du Gouvernement a pour priorité de continuer de progresser vers une économie de marché solide, stable et compétitive au niveau mondial. Des mesures sont en cours d'adoption pour stimuler l'entreprise et réduire les dépenses publiques, et pour valoriser le rôle de la science et des nouvelles technologies dans l'économie; toutefois, la dette extérieure et le déficit de la balance des paiements, de même que les taux élevés de chômage, sont toujours un frein à la croissance et compromettent la stabilité. Pour remédier à la situation, des mesures sont prises pour constituer une main-d'œuvre dynamique et augmenter la production et les exportations par l'introduction de changements dans les politiques fiscales et économiques, en particulier par la stimulation des exportations, la restructuration des grandes entreprises d'État et une plus grande compétitivité des produits croates sur les marchés mondiaux. Le pays travaille sans relâche pour améliorer sa capacité d'endettement et sa balance commerciale et pour attirer les investissements. L'investissement étranger est protégé par la Constitution et la réglementation pertinente est prévue dans la Loi sur les sociétés commerciales et dans d'autres dispositions.

85. L'intégration régionale s'avère également décisive. À cet égard, la Croatie a fait de grands

progrès en termes de stabilisation politique et de développement de ses relations économiques avec les pays voisins. Elle a signé de nombreux accords de libre-échange avec d'autres États de l'Europe du Sud-Est, conformément aux dispositions établies par l'Organisation mondiale du commerce, et introduit actuellement diverses réformes structurelles. L'Union européenne a fourni une assistance dans le cadre du système général de bases de données des rapports et des recommandations concernant la vérification des comptes, l'objectif essentiel étant de renforcer les capacités et la coopération régionale. Pour conserver l'élan acquis, le Gouvernement va continuer d'introduire des changements structurels, notamment dans les systèmes de l'éducation, de la santé et de la justice, et la consolidation des taxes reste une priorité.

86. La Croatie, pays à économie en transition, constitue un exemple pratique du type de partenariat qu'il faut développer aux plans national et international pour amplifier le développement et progresser vers la croissance économique durable et l'intégration à l'économie mondiale. Pour atteindre les objectifs de développement et accéder au développement durable, il importe de préserver et de conforter toujours davantage le consensus établi à Monterrey.

La séance est levée à 17 h 40.